

Le Courrier p@rlementaire©

Édition du vendredi 10 novembre 2006

14e année de publication

Service quotidien d'information parlementaire et gouvernementale

Projet de loi 32

« Le gouvernement renie son engagement »

Le Courrier parlementaire© du vendredi 10 novembre 2006

« Nous sommes, du côté de l'opposition, extrêmement déçus du fait que le gouvernement a tout simplement fait demi-tour et renie son engagement, renie son engagement à l'effet de tenir des consultations générales », a d'emblée, déclaré le député **Camil Bouchard**, lors du débat sur l'adoption de principe du projet de loi 32 sur les élections scolaires et l'instruction publique.

Le député Bouchard a tenu à rappeler que le leader du gouvernement avait, le 14 juin, pris l'engagement au nom du ministre de l'Éducation de tenir des consultations publiques sur le projet de loi en question. « Je ne peux pas faire autrement que de dénoncer cette attitude cavalière, débonnaire, irrespectueuse envers l'opposition que celle qui est adoptée par le gouvernement, présentement », a-t-il dit, avant d'ajouter « qu'on ne se lève pas en Chambre pour badiner, un 14 juin, à la fin d'une session, pour dire à la leader de l'opposition: Vous demandez des consultations générales? On va vous faire un beau cadeau, on va vous donner votre consultation générale ».

Piquer par la mouche tsé-tsé

« Quelle mouche l'a piqué pour qu'il puisse changer d'avis de cette façon? Est-ce que c'est la mouche tsé-tsé qui l'a endormi complètement à ce point qu'il ne se rappelle pas de leur engagement? », d'ajouté le député. Pour lui, « c'est devenu quasiment une habitude de ce gouvernement et de ce ministre de fermer la porte à des consultations, à des opinions qui pourraient enrichir nos connaissances et renforcer le projet de loi ».

Camil Bouchard s'est aussi dit « déçu non simplement du fait que nous n'ayons pas accès à ces consultations, mais déçu du fait aussi que le gouvernement, par son attitude, fragilise énormément la confiance que peuvent avoir les parlementaires envers l'engagement d'autres parlementaires de la même Assemblée nationale ». Pour sa collègue **Noëlla Champagne**, le ministre Fournier « doit prendre le temps de réfléchir à une promesse qui a été faite par le leader du gouvernement d'aller en consultations ». « On ne demandait pas de passer trois mois en commission parlementaire, c'était de rencontrer les personnes les plus pertinentes », d'ajouter la députée.

D'accord avec le principe

« Nous sommes d'accord avec l'ensemble des propositions et des objectifs, nous sommes d'accord avec le principe. Mais nous sommes aussi d'accord avec l'idée que les experts sur le terrain peuvent contribuer à améliorer ce projet de loi », a ajouté Camil Bouchard.

On a amplement consulté

Le ministre **Jean-Marc Fournier**, pour sa part, a expliqué à l'opposition que le projet de loi au complet était le résultat de consultations qui ont déjà eu lieu et que le critique péquiste pourra poser toutes les questions qu'il souhaite, lors de l'étude détaillée. « Par exemple, sur les bulletins, la table de pilotage, où on retrouve la Fédération des commissions scolaires, la Fédération des comités de parents, les directions d'école, trois associations... Et il y a aussi les syndicats qui sont présents sur cette table de pilotage qui ont été là. Il y a eu des consultations avec le DGE, avec la Fédération des commissions scolaires sur les éléments de démocratie. »

Projet de loi 27: réforme de la CARRA

150 000 retraités n'y seraient pas représentés, selon l'ADR

Le Courrier parlementaire© du vendredi 10 novembre 2006

En commission parlementaire, hier matin, l'Association démocratique des retraités a dit non « au filtre des associations. » Les retraités devraient pouvoir décider par eux-mêmes des personnes qui vont les représenter sur le conseil d'administration de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurance plutôt que de devoir passer par les associations existantes. L'ADR était entendue, hier matin, par la ministre **Monique Jérôme-Forget** et la Commission des finances publiques au sujet du projet de loi 27 sur la réforme de la gouvernance de la CARRA.

Selon le président de ce groupe de pression, **Rodrigue Dubé**, environ 150 000 retraités qui n'appartiennent à aucune association devraient eux aussi avoir voix au chapitre. Selon ce dernier, les retraités n'ont pas à payer une autre cotisation pour avoir le droit d'être consultés.

Une assemblée constituante

Pour arriver à ses objectifs, celui qui a été dans sa vie active, président de la Régie du logement et conseiller spécial du ministre **Claude Ryan** pendant cinq ans, a proposé la création d'une assemblée constituante. Cette structure et son fonctionnement ont suscité la curiosité des parlementaires et inspirés plusieurs de leurs questions, dont celles de la porte-parole péquiste, **Denise Beaudoin**.

Dans chacune des 17 régions administration, une assemblée convoquée par la CARRA désignerait trois représentants. Les 51 délégués ainsi choisis, pour tout le Québec, sélectionneraient ensuite les personnes qui siègeraient sur le conseil d'administration et sur les comités.

Les retraités seraient informés selon une boucle de rétroaction. « Ça fait un groupe de 51 et c'est eux qui font l'aller-retour, élisent les membres à recommander au gouvernement, ramassent le rapport de ces gens-là qui siègent au comité de retraite ou au C.A. et puis réinformer les régions et ainsi de suite. Il y a un aller-retour qui va se faire avec ça. Ça, ce n'est pas utopique, c'est réalisable, la SSQ l'a démontré durant 30 ans » a expliqué M. Dubé. Les délégués seraient élus pour trois ans, mais renouvelés par tiers à chaque année.

Les syndicats et les retraités

Le député **Pierre Moreau**, adjoint parlementaire de la présidente du Conseil du trésor, a interrogé ses interlocuteurs sur les affirmations des représentants des syndicats qui ont témoigné en commission parlementaire. « Celles qui sont passées ont une belle unanimité à l'effet de dire qu'elles se sentent tout à fait représentatives des retraités ».

La réponse de Rodrigue Dubé a été brève, mais mordante. « Les syndicats ont fait la preuve dans le passé qu'ils ont tellement pris notre intérêt qu'ils sont partis avec notre capital. Le paiement de 800 millions \$ à même la caisse, sans l'autorisation des retraités, en 1997, un surplus actuariel qui était de 4 milliards \$ à l'époque. En 2000, quand ils ont baissé les cotisations à nos frais, c'est encore nos intérêts à 50 % qu'ils ont pris. Donc, ils ont fait la preuve qu'ils ne pouvaient pas nous représenter » a-t-il tranché.

Au terme du témoignage de l'ADR, des députés se questionnaient toujours sur les capacités de regroupement de cette association qui, malgré ses 10 000 sympathisants, ne compte que 900 membres. « Tous les retraités qui sont cotisants à un régime de retraite, l'association n'a rien à voir avec le droit de la représentation. Il y a 234 000 retraités, on ne prétend pas les représenter, ils sont capables de se représenter eux-mêmes, pour autant qu'on leur en donne la chance » s'est défendu M. Dubé au *Courrier parlementaire©* à la sortie de la salle d'audience Louis-Joseph-Papineau.

Projet de loi 38: aveu d'échec dit l'opposition **« Version édulcorée du projet de loi 122 »**

Le Courrier parlementaire© du vendredi 10 novembre 2006

La péquiste **Danielle Doyer**, a tenu à dire jeudi, lors de l'adoption de principe, que le projet de loi 38, Loi modifiant la Loi sur les terres du domaine de l'État, reprend sans l'essentiel, soit le plan d'affectation des territoires publics, le projet de loi 122 qui est « mort au feuilleton au début de la session du printemps dernier ».

La députée de l'Opposition officielle s'est d'ailleurs dite « extrêmement contente du lifting » du projet de loi en question, « parce qu'il a maigri beaucoup, il a maigri terriblement, et il a maigri dans le sens que je voulais ». Aux dires de Mme Doyer, le ministre **Pierre Corbeil** avait « refusé, à la session passée, de reporter l'étude détaillée du projet de loi 122 afin de s'entendre avec les communautés autochtones, préférant laisser mourir le projet de loi au feuilleton, en mars dernier, lors du discours inaugural ». « Il avait mis la charrue en avant puis les boeufs en arrière. Il avait oublié de consulter les communautés autochtones et plein de monde qui se sentaient concernés par les usages du territoire public: chasseurs, pêcheurs, trappeurs, les pourvoyeurs, les gens des zecs, les autochtones », a-t-elle ajouté.

« Nous voilà, aujourd'hui, avec une version édulcorée du projet de loi », a ajouté la péquiste, ce qui constitue « clairement un aveu d'échec » de la part du ministre. Selon elle, il est difficile de croire « qu'il a été impossible pour le ministre, au cours de la dernière année, de s'entendre avec les communautés autochtones pour nous revenir avec un projet de loi qui fait consensus ». Pourtant, « il faudra bien, un jour ou l'autre, que des modifications soient apportées à la loi afin de réviser le processus d'affectation des terres du domaine de l'État », a indiqué Danielle Doyer.

Selon la députée de Matapédia, si le ministre Corbeil revient avec une loi qui concerne le plan d'affectation du territoire public, « alors là, peut-être qu'on sera collaborateurs si les choses sont faites correctement ».

Accueil favorable

Selon le ministre Pierre Corbeil, le projet de loi 38 renferme des dispositions qui ont pour effet de mieux refléter les réalités de la gestion territoriale qui s'exerce au Québec. De plus, il a indiqué que la proposition d'un nouveau projet de loi est la « démonstration très éloquente de notre sens de l'écoute, de la compréhension et de notre sens des responsabilités ».

« J'accueille aussi favorablement l'offre de collaboration que ma critique de l'opposition officielle nous a signifiée » a ajouté le ministre des Ressources naturelles et de la Faune, avant de procéder à l'adoption du principe du projet de loi 38, aussi déferé à la Commission de l'économie et du travail pour étude détaillée mardi prochain.

-30-

On travaille 35 ans sur 85

« Une société ne peut pas fonctionner comme ça » dit la ministre

Le Courrier parlementaire© du vendredi 10 novembre 2006

Les Québécois devront-ils travailler plus ? Lorsqu'elle regarde l'état des caisses de retraite, la présidente du Conseil du trésor, semble de cet avis. « Dans un des régimes, dans cinq ans, il y aura un

travailleur actif par retraité » a-t-elle rappelé. « Moi, quand les actuaire me font des présentations, jamais ils me disent qu'on est en surplus. C'est plutôt le contraire. On n'est pas en déficit à la condition, qu'on ait bien évalué l'âge auquel on va décéder » a-t-elle ironisé.

Si l'on vit de plus en plus vieux, il semble qu'on travaille de moins en moins. On meurt à peu près vers 85 ans, mais l'on prend sa retraite de plus en plus tôt, soit vers 55 ans. « On vit de plus en plus vieux, de plus en plus longtemps et de plus en plus en santé. Alors, c'est clair que, de nos jours, il va falloir qu'on arrête de prendre des retraites à 55 ans, là. Ça va finir, ça. S'il y en a dans la salle, là, qui veulent prendre leur retraite à 55 ans, là, il va falloir qu'ils y pensent deux fois » a dit **Monique Jérôme-Forget** lors des auditions sur le projet de loi 27 sur la réforme de la gouvernance à la CARRA.

On travaille peu

Le calcul est facile. On travaille de 20 ans à 55 ans, mais on est inactif de la naissance jusqu'à à l'âge de 20 ans. Puis, l'on est à nouveau inactif de 55 ans à sa mort, vers 85 ans. « Ça veut dire qu'on a 50 ans à ne pas travailler, puis on travaille de 20 à 55 ans, 35 ans. Vous comprendrez qu'une société ne peut pas fonctionner comme ça. C'est impossible » a-t-elle convenu.

L'intervention de Mme Jérôme-Forget est survenue au moment où l'Association démocratique des retraités était l'invité de la Commission des finances publiques. L'ADR revendiquait le droit de participer à la CARRA pour les retraités qui ne sont pas membres des associations de retraités.

Son président **Rodrigue Dubé** ne partageait pas la même vision que la ministre sur le manque de fonds. Pour lui, la situation est plutôt inverse. « Il y a un écart de 10,7 milliards \$. Ça, ça s'appelle vraiment un surplus actuariel. Maintenant, qu'on le dilapide demain matin, ce ne serait pas correct, il faut en garder pour imprévu. Mais ça, c'est un genre de discussion que nous pourrions mener si nous étions là » a soutenu M. Dubé.

-30-

Projet de loi 29

L'Opposition officielle assure le ministre Audet de sa collaboration

Le Courrier parlementaire© du vendredi 10 novembre 2006

Rosaire Bertrand, vice-président de la Commission des finances publiques et porte-parole de l'Opposition officielle en matière d'institutions financières a assuré sa collaboration au ministre **Michel Audet**, dans le cadre de l'adoption de principe du projet de loi 29, sur les valeurs mobilières.

Le député Bertrand a indiqué que le développement du système de passeport en valeurs mobilières, proposé par le projet de loi en question, « se veut une réponse aux pressions grandissantes de l'Ontario et de nombreux acteurs du milieu de la finance qui plaident pour la création d'une commission canadienne unique des valeurs mobilières, bien que cette compétence soit de juridiction provinciale ». Pour lui, il est clair que l'Opposition « va travailler avec le ministre sur le projet de loi, va le supporter dans l'allure que va prendre le projet pour s'assurer qu'on résiste à cette pression qui est faite par à peu près tout le reste du Canada ».

« J'aurais toutefois préféré que le gouvernement attende pour traiter du régime d'encadrement pour la gestion des fonds d'investissement », a avoué le péquiste. Selon le député de Charlevoix, il faudrait d'abord rencontrer les nombreux intervenants des audiences publiques, invités dans le cadre du mandat d'initiative sur la protection des épargnants donné à la commission des finances publiques.